

CONDITIONS GENERALES

Inscription et admission aux cours

Vous pouvez manifester votre intérêt pour le cours en téléphonant directement au secrétariat au 027/324.47.50. Nous nous ferons un plaisir de vous renseigner sur les différentes formations proposées et vous enverrons tous les documents nécessaires.

Le dernier délai d'inscriptions à un cours est, en principe, de 15 jours avant le début de celui-ci. Pour la formation d'auxiliaire de santé, une procédure d'admission particulière existe et les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser directement à notre secrétariat.

Tarifs et modalités de paiement

Les documents de cours sont inclus dans les tarifs. Ces derniers peuvent être augmentés sans autre forme de préavis. Cependant, une augmentation du tarif du cours n'a aucune influence sur les contrats existants pour autant que l'inscription des participants ait été réceptionnée avant l'annonce de l'augmentation et que le cours se tienne dans les quatre (4) mois après la réception de l'inscription.

Le montant de la facture est payable avant le début du cours. Si le paiement n'a pas été effectué dans les 30 jours à compter de l'échéance, des intérêts moratoires au taux légal en vigueur pourront être demandés.

Attestation*

Une attestation de participation est remise par la formatrice le dernier jour de cours, en fonction des présences aux cours.

90% de présence au cours est exigée pour obtenir votre attestation.

Désistement

Le client peut dénoncer le contrat par écrit jusqu'à quatre (4) semaines avant le début du cours. Le prix du cours ne sera dans ce cas pas facturé, et tout montant déjà versé sera remboursé dans son intégralité. Si le contrat est résilié après ce délai, ou si le participant ne se présente pas au cours, les pourcentages tarifaires suivants seront exigibles :

30-20 jours avant le début du cours : 20% du prix

19-08 jours avant le début du cours : 40% du prix

07-00 jours avant le début du cours : 80% du prix

Dès le premier jour du cours : 100% du prix.

C'est la réception de l'annulation par le prestataire de cours qui est déterminante dans la facturation des frais d'annulation (s'il s'agit d'un samedi, d'un dimanche ou d'un jour férié, le jour ouvrable suivant est pris en compte).

Interruption du cours

Dans le cas où le client interrompt prématurément sa participation au cours, il peut exiger aucun remboursement. Si le cours est interrompu par le prestataire, les participants se verront rembourser les prestations fournies.

Inscription et informations

Selon le programme des cours sur www.croix-rouge-valais.ch

Assurances

Les assurances accidents, maladie et responsabilité civile incombent aux participants.

For juridique

Le for juridique est le siège du prestataire de cours.

**Le cours d'auxiliaire de santé est soumis à une procédure spéciale*